

**COMPTE RENDU**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DU**

**19 mars 2018**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 19 mars à dix-huit heures, les membres du Conseil D'Administration de la Caisse des Ecoles de Sadirac, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Madame DELESALLE Barbara.

**Date de convocation : 07 mars 2019**

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Nombre de membres présents :08**

**Nombre de membres ayant remis un pouvoir : 2**

**Nombre de membres absents non représentés :3**

**Présents : Mesdames Barbara DELESALLE, Marie-Laure CHASSAGNE, Muriel CHAUVINEAU, Aurélie BERTON, Christine RUGGERI, Maylis CAZENAVE, Messieurs Raymond ALBARRAN, LESCURE Jonathan**

**Absents représentés :**

**Monsieur Daniel COZ a donné procuration à Madame Barbara DELESALLE**

**Madame Catherine MARBOUTIN a donné procuration à Monsieur Raymond ALBARRAN**

**Absents non représentés :**

**Madame Florence FOURNIER**

**Monsieur Thierry BERTHOU**

**Monsieur Tony DELCROIX**

**Raymond ALBARRAN est désigné secrétaire de séance.**

Après appel des membres du conseil administratif de la caisse des écoles, le quorum étant atteint, Madame la Vice-Présidente ouvre la séance à 18h15.

Approbations des procès-verbaux des réunions du 27 mars 2018 et du 05 avril 2018

**Nombres d'élus présents : 08**

**Nombre de votants : 10 (dont 2 procurations)**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La présente note de présentation a été établie conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il permet de :

- Discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- Être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- Permettre aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Il est proposé de :

- Etudier le contexte ayant des répercussions sur le budget de la caisse des écoles ;
- Préciser la situation financière de la caisse des écoles ;
- Présenter les projets pour l'année 2019 et leurs répercussions sur le budget.

## I-CONTEXTE ECONOMIQUE

### a) Le contexte communal

Il convient d'indiquer le contexte auquel les communes sont confrontées depuis 2014, la baisse des aides de l'Etat qui nécessitent d'établir avec prudence le budget 2019 de la Caisse des Ecoles. La commune subit une conjonction de plusieurs mesures ayant un impact important sur ses moyens financiers.

-En quatre années, la dotation globale de fonctionnement de Sadirac avait baissé de 81 677 €, ce qui représentait une baisse de 10%.

-L'impact de la réforme de la taxe d'habitation qui est entrée en vigueur en 2018. Le produit des impôts sera amputé par la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% des foyers d'ici 3 ans en fonction des revenus. Une compensation de l'Etat est prévue pour la perte de ressources des collectivités qui résultera de ce dispositif.

Cette évolution nécessite la mise en place d'un plan d'économies budgétaires au niveau de tous les services de la commune, y compris la Caisse des Ecoles.

Ainsi la commune de SADIRAC, comme les autres collectivités territoriales, doit composer avec le contexte budgétaire national contraint et une augmentation structurelle des dépenses. Malgré ces contraintes, SADIRAC va conforter son soutien à la caisse des écoles en maintenant le niveau de subvention attribué l'année passée.

## II-BILAN DE L'ANNEE 2018

## **a) Restauration**

Depuis 2017, de nombreuses réunions avec les différents acteurs de la société SRA-ANSAMBLE et les adjoints permettent un échange enrichissant pour améliorer la qualité, la diversité des repas et des goûters.

Nous poursuivons ces réunions pour un suivi de cette prestation sur la qualité des repas et la régularité de celle-ci dans le temps. C'est pourquoi une étude est mise en place sur le projet d'une régie directe en restauration scolaire. Si, celle-ci s'avère concluante, le projet se concrétisera à la rentrée prochaine pour septembre 2019.

Le service de restauration scolaire comprend la fourniture des repas, mais également les charges du personnel de service, d'encadrement, administratif, d'entretien des locaux et les charges inhérentes (eau, gaz, électricité, prestations d'entretien, assurance...). Le coût en 2018 s'élève à 340 205.40€.

Au 1<sup>er</sup> mai 2018 les tarifs des repas ont été augmentés de 1.5%. La modification du fonctionnement depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017 de la réservation des repas via le portail famille nous a permis d'optimiser la commande du nombre de repas au prestataire afin de limiter le plus possible le gaspillage.

Dès lors, chaque parent a le choix de l'inscription de son enfant au restaurant scolaire.

Les délais de réservation ont été augmentés. Les parents peuvent réserver jusqu'à 9 semaines au lieu de sept semaines précédemment.

L'inscription occasionnelle (repas non réservé) permet de pallier un imprévu de dernière minute.

Le prix réel du repas était de 5.47€ en 2017 et de 5.93€ en 2018. Il est acheté au prestataire 2.65€ TTC. A cela il convient d'ajouter les charges de personnel et de fonctionnement.

La municipalité a fait le choix de participer au financement du repas enfant. Cette participation s'élève à 54.81% en 2018 du prix du repas, soit un montant de 199 536.92€.

La part restant à la charge des familles est fixée à 2,42€ (inscription régulière).

Un tarif pour l'inscription occasionnelle, celle qui s'effectue le jour même a été mis en place au 1er mai 2018. Il est de 4.42€.

## **b) Garderie du mercredi midi**

La garderie ouverte les mercredis après la classe rend un précieux service à quelques parents, qui ne peuvent arriver à midi pour les écoles du bourg et de Lorient. Elle se déroule jusqu'à 13h30 pour les enfants qui déjeunent à la cantine.

Le coût de ce service gratuit en 2018 est de 16316.10€.

### c) L'accueil périscolaire-TAP

**Les horaires scolaires et périscolaires des trois écoles ont changé depuis le 03 septembre 2018.**

Suite à ces changements, Les activités pédagogiques complémentaires se déroulent pendant le temps d'accueil périscolaire du soir.

Nous avons créé une activité « Déduction APC 1/4h » afin de déduire aux familles les temps d'APC du temps d'accueil périscolaire.

Nous avons également créé une activité « APS Bourg Mercredi Matin Gratuit » pour les élèves de l'école primaire Marie Curie qui ont un frère ou une sœur à l'école maternelle Pierre Perret suite à l'écart d'horaire de début de classe.

Seules ces fratries bénéficient de cette gratuité et doivent badger en arrivant pour justifier de leur présence entre 8h30 et 8h45.

En 2018, le coût de fonctionnement du service d'accueil périscolaire est de 309 683.52€ Il comprend la fourniture des goûters, les charges du personnel d'encadrement et les charges inhérentes (eau, gaz, électricité, prestations d'entretien, assurances...).

Les recettes se décomposent comme suit :

-participation des familles	47 918.51€
-participation de la CAF	36 437.49€
-fond de soutien	45 300.00€

L'effort financier de la commune est de 180 027.52€ en 2018 soit un taux d'effort financier de 58,13

Le bilan des services périscolaires pour 2018 est le suivant

<b>Services périscolaires 2018</b>		
<b>COMPTES DE RESULTATS 2018</b>	<b>APS-TAP</b>	<b>pause méridienne</b>
<b>charges</b>		
Personnel (Total comptes 64)	189 674,76	138 780,53
animateurs LJC	14 030,17	20 780,17
intervenants TAP	68 308,32	0,00
alimentation	10 055,56	190 972,07
pharmacie	31,65	0,00
Electricité	15 598,27	8 542,00
gaz	558,09	250,00
eau	927,33	513,66
produits entretien	1 750,00	967,14
assurance	3 333,75	1 192,22
fournitures	1 137,04	
téléphone + bornes magnétiques tel	1 803,82	682,80
bornes magnétiques	2 130,19	1 358,33
maintenances des équipements		0,00
autres charges	344,57	
<b>Total charges</b>	<b>309 683,52</b>	<b>364 038,92</b>
<b>Produits</b>		
Participations familiales ENFANTS	47 918,51	163 443,90
Repas adultes		1 059,00
CAF-PSO *	27 060,87	
asp fonds de soutien	45 300,00	
<b>Total produits</b>	<b>120 279,38</b>	<b>164 502,90</b>
PSEJ **	9 376,62	0,00
<b>Effort financier net de la Ville (après versement PSEJ)</b>	<b>180 027,52</b>	<b>199 536,02</b>
<b>Tx effort financier de la Ville</b>	<b>58,13%</b>	<b>54,81%</b>
<b>Informations statistiques</b>		
<b>total enfants inscrits</b>	<b>443</b>	<b>434</b>
adultes payants		18
personnel gratuits		4
<b>APS-Actes payés réalisés</b>	<b>45 436</b>	<b>45 436</b>
<b>TAP-Actes réalisés</b>	<b>28 471</b>	<b>28 471</b>
nbre repas enfants		60 404
nbre repas adultes payants servis		525
nbre repas personnel gratuit servis		465
<b>total nbre de repas servis</b>		<b>61 394</b>
<b>Prix réel du repas</b>		<b>5,93</b>

## Les dispositifs en faveur des écoles

En 2018, le budget global de la caisse des écoles en faveur des écoles est de 262 893.02€

La caisse des écoles prend en charge les dépenses pédagogiques, fournitures, matériels et manuels scolaires, la téléphonie, ainsi que l'ensemble de la papèterie et des consommables pour les photocopieurs-imprimantes pour un montant de 27 955.77€

Les écoles ont bénéficié également d'un financement pour des projets scolaires et pour permettre d'assurer les sorties en bus pour une dépense globale en 2018 de 18 469.96€

Les frais de personnel (ATSEM et entretien des écoles) représentent un montant de 216 467.29€ ;

Il est à noter que certaines dépenses affectées au fonctionnement des écoles sont imputées au budget principal de la commune dans les sections dépenses et investissements. Celles-ci sont notamment :

La formation d'agents des services périscolaires pour 2018 est de **5138.00€** : formation BPJEPD, Formation BAFA et formation perfectionnement BAFA.

Pour un montant total de **18 566.87€** :

1-L'acquisition de tablettes numériques pour les écoles maternelles Pierre Perret et Théodore Monod d'un montant de 12 525.42€

2-l'acquisition d'un filet armé pour l'école maternelle Pierre Perret pour 1074.00€

3-La pose d'une climatisation dans le dortoir de l'école maternelle Pierre Perret pour 2779.78€

4-Acquisition de trois tables de pique -nique pour l'école Marie Curie pour 1328.40€.

Acquisition de tricycles pour l'école maternelle Pierre Perret pour 859.27€

D'autre part, en 2018, **47 665.25€** ont été consacrés à l'investissement pour les divers travaux de réfection, de mise en sécurité, entretien des locaux et rénovation des installations électriques :

-travaux électriques pour les portillons de l'école de Lorient : 2424.00€

-Raccordement électrique écoles du bourg : 4646.63€

-Réfection et étanchéité des chéneaux avec mise en sécurité pour l'école maternelle Pierre Perret :

40 594.62€

**54 697.07€** correspondent aux charges d'électricité, d'eau et de gaz des bâtiments scolaires.

## LES ORIENTATIONS 2019 DE LA CAISSE DES ECOLES

Pour l'année 2019, il est proposé de reporter les actions traditionnelles en faveur des élèves des écoles de la commune.

- Participation aux projets d'écoles et transport des classes pour les sorties scolaires
- Achat de livres et de fournitures scolaires
- Organisation du spectacle de Noël avec remise de livre à chaque élève
- Remise de livres pour les élèves de CM2
- Organisation des services périscolaires : restauration, accueil périscolaire dont TAP

Le budget dépenses devrait s'élever à 869 700€, réparti comme suit :

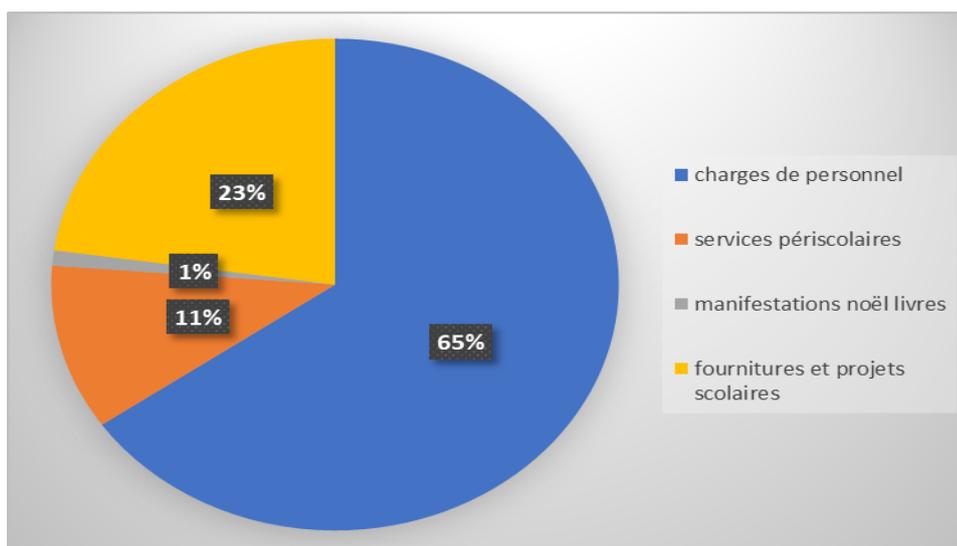
- L'enveloppe globale proposée par classe pour permettre le financement des projets des écoles et le transport est reconduite : elle se monte à 1200€ pour les classes élémentaires et 700€ pour les classes maternelles.

Une enveloppe supplémentaire est reconduite pour les projets divers des enseignants (compte 6288) calculée sur la base de 5€ par élève.

- L'enveloppe pour les fournitures scolaires est également reconduite : 35€ par élève en élémentaire, 26€ par élève en maternel.
- Les différentes actions et manifestations (Noël, livres) représenteront un montant d'environ 5700€.
- Les actions en faveur des services périscolaires sont reconduites, TAP compris.

L'enveloppe financière pour leur fonctionnement est de l'ordre de 294 207€ hors dépenses de personnel.

### PROJET DE REPARTITION DES DEPENSES DU BUDGET 2019



Il est également proposé de reconduire les recettes. Elles sont constituées :

- De la participation des familles aux services périscolaires
- Des dotations de l'Etat (CAF et fonds de soutien)
- De la subvention de la commune

### La participation des familles

En raison de l'accroissement des charges liées au fonctionnement des services, et conformément à la décision du conseil d'administration de la caisse des écoles, validé par délibération du conseil municipal, les tarifs sont révisés tous les ans depuis 2017.

Une nouvelle augmentation des tarifs des repas et de l'accueil périscolaire sera donc appliquée au 1<sup>er</sup> mai 2019, pour tenir compte de l'évolution des salaires, des frais de fournitures et de fonctionnement.

Les tarifs proposés au 1<sup>er</sup> mai 2019 :

Tranches de Quotient familial	Tarifs actuels	Tarifs au 1 <sup>er</sup> mai 2019
<b>Accueil périscolaire 1/2h</b>		
Tranche 1	0,26	0,28
Tranche 2	0,32	0,34
Tranche 3	0,36	0,38
Tranche 4	0,44	0,46
Tranche 5	0,48	0,50
<b>Accueil périscolaire 1/4h</b>		
Tranche 1	0,13	0,14
Tranche 2	0,16	0,17
Tranche 3	0,18	0,19
Tranche 4	0,22	0,23
Tranche 5	0,24	0,25

Tranches de quotiens familiales	
tranche 1	Moins de 491
tranche 2	De 492 à 691
tranche 3	De 692 à 891
tranche 4	De 892 à 1092
tranche 5	Plus de 1093

Services périscolaires	Tarifs actuels	Tarifs au 1er mai 2019
<b>Restauration scolaire</b>		
Repas enfant régulier	2,42 €	2,46€
Repas enfant occasionnel	4,42 €	4,46 €
Repas adulte régulier	4,46 €	4,54€
Repas adulte occasionnel	6,46 €	6,54€

La grille tarifaire des accueils périscolaires est basée sur le quotient familial. Les tranches ont été arrêtées par délibération du 11 avril 2006. Elles restent inchangées.

### Les dotations de l'Etat

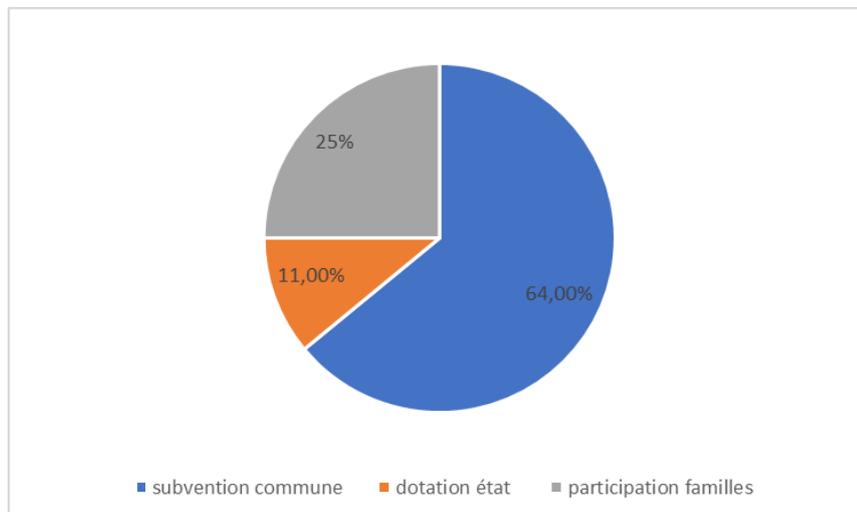
La Caf participe financièrement à la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs via le soutien au développement des accueils collectifs de mineurs déclarés (APS et TAP). En 2018 la CAF a versé une somme de 40 723.65. 41 000€ seront proposés en 2019.

Depuis la rentrée 2015, le fonds de soutien de l'État est versé suite à la mise en œuvre de la réforme sur les rythmes scolaires pour les activités périscolaires organisées dans le cadre du projet éducatif territorial communautaire. Il se compose d'une aide forfaitaire de 50 € par élève et par an à laquelle se rajoute une somme de 40 € par élèves et par an pour les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) dite « cible » ou la dotation de solidarité rurale (DSR) dite « cible ». En 2018 la commune a encaissé la somme de 45 300€. En 2019 cette somme sera de 48150€.

En 2018, la subvention du budget principal s'élevait à 552 246.79€ et représente 65% des recettes de fonctionnement de la caisse des écoles.

En 2019, elle est évaluée à 560 000€ soit 64.39% des recettes de fonctionnement projetées.

### **PROJET DE REPARTITION DES RECETTES DU BUDGET 2019**



### LES PROJETS 2019 DU BUDGET PRINCIPAL EN FAVEUR DES ECOLES

En 2019, la commune poursuit les actions en faveur des écoles et notamment l'équipement informatique.

Les classes élémentaires ont été dotées de vidéo projecteurs interactifs dès 2016.

## Investissements prévus :

### -Ecole marie Curie

-1) En septembre 2018, une nouvelle classe a été ouverte en primaire à l'école Marie Curie. Cette classe sera équipée en 2019 d'un vidéo projecteur interactif avec un ordinateur portable et un micro visualiseur d'un montant de 3216.00€

-2) Il est prévu d'équiper les classes primaires de l'école Marie Curie de nouveaux ordinateurs soit au total 18 ordinateurs. Cet équipement se fera en deux tranches :

-Achat de 9 ordinateurs en 2019 pour un montant de 4320.00€.

- Les 9 autres ordinateurs seront achetés en 2020.

-3) Acquisition d'un ordinateur portable pour la direction d'un montant de 720.00€

-4) Dans la cour, une table de ping-pong d'un montant de 1370.40€

### -Ecole Maternelle Pierre Perret :

-1) Mobilier pour le dortoir (5 lits superposés) d'un montant de 2760.00€

2) Mobilier d'un montant de 757.98€ comprenant un meuble bas colonne et 10 chaises.

### -Ecole Theodore Monod Lorient :

-1) Deux tables d'échecs pour un montant de 1800.00€

-2) un banc d'un montant de 1200 €

### -Réfectoire Ecole Lorient et écoles bourg

-Claustres écoles bourg pour un montant de 3840.00€

-Claustres école Lorient pour un montant de 1920,00€

-Les élèves de CM1 et CM2 ont fait un formidable travail sur « **Sadirac d'Hier et d'Aujourd'hui** » qui a été concrétisé par l'impression de 2000 livrets pour un montant de 2000, 00€. Ils seront distribués à chaque habitant.

-Un audit a été fait sur la pause méridienne par la Ligue Enseignement. Suite à cet audit, une formation pour le personnel est prévue en 2019 pour les trois écoles.

-La formation base élèves a été faite auprès de l'inspection académique de Bordeaux par un agent administratif et un agent d'animation. Suite à cette formation, l'acquisition d'un nouveau module du logiciel carte+ est prévu au mois de septembre 2019. Le module ne peut être acquis avant la prochaine rentrée, il faut attendre les consignes de l'inspection académique.

-Une régie d'avances va être créée en 2019 pour un séjour en Espagne du 13/04/2019 au 15/04/2019. Ce séjour permettra aux enfants de concrétiser le projet TAP « Habla Español ». Il concernera les enfants de CE1 de l'école Marie Curie qui ont participé au projet ainsi que quelques élèves de l'école Theodore Monod pour un montant de 2500€.

En 2019, il est prévu un montant de 2686.66€ à l'article 6541 (créances irrécouvrables).

**Le conseil d'administration prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019.**

## **2-Remboursement de soldes positifs à deux familles dont les enfants ont quitté les établissements de la commune**

Deux familles de la commune ont demandé le remboursement du solde de leur compte famille positif ; l'un de 4.03€ et l'autre de 64.11€ soit un remboursement total d'un montant de 68.14€. Les enfants ne fréquentent plus les écoles de la commune et les comptes famille ne seront plus utilisés. Madame la Vice-Présidente demande au conseil d'administration de bien vouloir rembourser ces familles.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'administration, décide**

- **D'autoriser le remboursement aux familles : un de 4.03€ et l'autre de 64.11€**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget**

**Nombres d'élus présents : 08**

**Nombre de votants : 10 (dont 2 procurations)**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **3-Virement de crédits pour admission en non-valeur**

Suite à une phase comminatoire amiable par ministère d'huissier de justice et de nombreuses relances, le trésorier de Créon nous a fait parvenir une liste de pièces irrécouvrables à présenter en non-valeur :

- 11 pièces de surendettement et décision d'effacement de la dette d'un montant total de 391.97€ .
- Le trésorier demande de procéder au mandatement de la somme de 391.97€ au compte 6541 (créances irrécouvrables).

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'administration, décide**

- **D'autoriser le mandatement de la somme de 391.97€**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget**

**Nombres d'élus présents : 08**

**Nombre de votants : 10 (dont 2 procurations)**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La séance est levée à 19h23.

**Le secrétaire de séance  
M. ALBARRAN Raymond**

